Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215600420-20260922-DELCCAS2026_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 septembre 2026

N° CCAS-2026-19

Conseillers en exercice : 13	Présents : 11	Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Président. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil d'administration et ont été affichés à la porte de la mairie le dix-sept septembre deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, Mme Sandrine OLLIC, M. Thierry QUERO, M. Benoit CHARPENTIER, Mme Isabelle LE BLAY, M. Jean-Claude POCARULL, Mme Marie-Christine GOUZER, Mme Martine HINDRE, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stéphanie LE BRUN, M. Sébastien CHENAIS.
ABSENTS EXCUSES : M. Jean-François STEPHAN ; Mme Anne-Marie KISSOUN.
POUVOIRS :
Secrétaire de séance : Mme Martine HINDRE.

Objet : AG de l'UDCCAS et appel à candidatures aux élections du CA

À la suite des élections municipales de 2026 l'Union Départementale des CCAS renouvelle ses instances, comme le prévoient ses statuts. À titre d'information, la quasi-totalité des membres actuels du CA n'a pas été réélue, que ce soit par choix ou suite aux résultats des élections. Le Président de l'UDCCAS du MORBIHAN assure l'intérim jusqu'à la tenue de l'AG.
Celle-ci se tiendra le jeudi 1er octobre à LANESTER. Au cours de cette réunion, seront présentés le rôle et les perspectives de l'UDCCAS puis il sera procédé aux élections du Conseil d'Administration de l'UDCCAS.
Tous les CCAS du département étant invités à y participer, Monsieur le Président demande aux membres du CCAS s'ils souhaitent participer à l'Assemblée générale et si certains d'entre eux souhaitent être candidat aux élections du Conseil d'administration.
Madame Marie-Christine GOUZER propose de représenter le CCAS de COLPO à l'Assemblée générale. Cependant, aucun membre ne souhaite être candidat aux élections du CA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration du C.C.A.S :

- SE PRONONCE favorablement sur la participation de Mme Marie-Christine GOUZER à l'AG de l'UDCCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS
Freddy JAHIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de COLPO